

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SIROS**

Nombre de Membres

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date Convocation : 25.08.2025 ajout point à l'ordre du jour le 28.08.2025

Convocation Affichée : 25.08.2025 et 28.08.2025

Le 1^{er} septembre 2025, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents :

Mesdames Evelyne CERAVOLO, Mireille CHANGEAT, Virginie FERREIRA, Cécile QUIGNARD, Audrey MEDAN, Christine MANDERE.

Messieurs Alain CLOS, Benoît FLISS, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Georges DISSARD, Christophe LACILLERIE, Jean LAHARGUE.

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT.

1. Décision modificative de crédits

Afin d'alimenter le 21 (immobilisations corporelles) en investissement pour régler la facture d'AET qui (alarme école), il est nécessaire d'apporter des crédits au 21351. Il est proposé d'abonder de 3 000€.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21351 (21) : Bâtiments publics	3 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	3 000,00
	3 000,00		3 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	3 000,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-3 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	3 000,00	Total Recettes	3 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 par voix POUR

APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
A SIROS, le 04 Septembre 2025

Le Maire,
Christophe PANDO

